REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE RUMILLY

Département
de la Haute-Savoie
Arrondissement d'Annecy

Rumilly, le 15 septembre 2020

Décision du Maire

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal (Article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales)

Nature de l'acte : 1.1 Marchés Publics
Objet : 19034MAR00 « travaux de rénovation de l'Espace emploi formation à Rumilly » - Décision modificative n°2 au lot n°8 : peinture intérieure.
Décision n°: 2020-130
Nos réf. : CH/MCW/MB

Le Maire de la Commune de RUMILLY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

VU le Code de la commande publique en date du 1er avril 2019, notamment en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

VU la délibération en date du 23 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L2122-22 sus-visé,

CONSIDERANT l'avis d'appel public à la concurrence publié le 14 novembre 2019 sur le site de la Mairie de Rumilly, la plate-forme marches-publics.info et au BOAMP.

CONSIDERANT l'attribution en date du 15 janvier 2020 du marché N°19034MAR00 lot N°8, à l'entreprise CHARVIN PEINTURE, domiciliée 343 route du Villard à 74410 SAINT- JORIOZ,

DECIDE

Article 1

La décision modificative n°2 au marché n°19034MAR00 lot n°8, a pour objet de prendre en compte une plus-value correspondant à la réalisation de travaux supplémentaires sur deux bureaux et une partie du dégagement, travaux rendus nécessaires pour le bon achèvement des prestations. Le montant des travaux s'élève à 2 705.82 € HT.

Le montant du marché est ainsi porté à 13 555.11 € HT.

Article 2

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et un extrait en sera affiché à la porte de la mairie.

Ampliation en sera adressée à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
074-217402254-20200915-2020-130-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/09/2020
Affichage : 17/09/2020
Le Maire, Christian HEISON

VILLE DE RUMILLY (Haute-Savoie)

Le Maire,

Christian HEISON

VILLE DE RUMILLY (Haute-Savoie)